



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-050

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale**

75-2025-01-21-00008 - Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation

de signature de la direction générale (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-01-21-00008

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial  
n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant  
délégation  
de signature de la direction générale



**Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature de la direction générale**

**Le directeur général  
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature de la direction générale,

Vu l'arrêté N° ANA 401 2024 11 0002 du 12 décembre 2024 portant nomination de M. Frédéric LE ROY à compter du 20 janvier 2025 en tant que directeur de la Direction des ressources du Siège,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 3 de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00011 du 5 juillet 2022 est rédigé comme suit :

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric LE ROY, directeur de la Direction des ressources du Siège à compter du 20 janvier 2025 :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSN, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative, à Mme Eva PIA, adjoint des cadres hospitaliers et à Mme Carolanne CHAIGNE, chargée de mission administrative pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS, directeur adjoint et à Mme Laetitia LAVIGNE, directrice adjointe, et à M. Romain FUSEAU, ingénieur, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS, Mme Laetitia LAVIGNE et M. Romain FUSEAU, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS, adjoint des cadres hospitaliers et en son absence à Mme Agnès LIMOSIN, chargée de mission administrative, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.



**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 janvier 2025

Directeur général

Signé

Nicolas REVEL